

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, GILLET, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

24 juin 2021

Date du
Conseil Municipal

30 JUIN 2021

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 31

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE et Monsieur BELLLOT.
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame TESSON qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Monsieur SIGUIER.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

28/ BATICUP 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BATI CLUB 44, LA SA DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET – LA BAULE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'association Baticlub 44 organise la 10^{ème} édition de la régate Baticup qui se déroulera les vendredi 17 et samedi 18 septembre 2021.

Pour cet évènement, la Ville prend en charge la fourniture et l'installation de structures, de branchements électriques ainsi que le prêt de matériels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Baticlub 44, la SA du port de plaisance de plaisance de Pornichet-La Baule et la Ville de Pornichet pour l'organisation de la 10^{ème} édition de la régate Baticup 2021.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la Commission culture, animations, sport et vie associative en date du 23 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

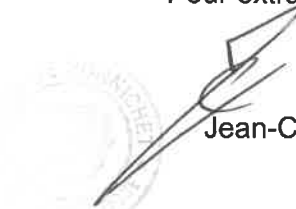
Jean-Claude
PELLETEUR

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Baticlub 44, la SA du port de plaisance de Pornichet-La Baule et la Ville de Pornichet pour l'organisation de la 10^{ème} édition de la régate Baticup 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.